

Rodez, le 17 février 2026

Exp. MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
107917

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2026**

BOSC SYLVIE

Références : 2750546102053 NN1B 46 129

MADAME BOSC SYLVIE
102 RUE PRAT DEL GRELS
46160 GREALOU

Date d'exigibilité : 02/03/2026
Date limite de paiement : 31/03/2026

Madame,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2026.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2025. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	1 323,70 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	302,75 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	43,05 Eur
Contribution(s) FMSE 2026	20,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	246,05 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	697,55 Eur
C.R.D.S	51,45 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	2 968,18 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de **2 968,18 Euros** est à payer au plus tard le 31/03/2026.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- ü Prélèvement
- ü Télé-règlement
- ü Virement bancaire

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN

TALON D'IDENTIFICATION A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT

* prière de ne pas agraffer



Midi-Pyrénées Nord

BOSC SYLVIE

2750546102053 (NN1B)

CN-26



Facture n° 01286123713968

Montant :

2968,18

euro(s), à payer pour le 31/03/2026

Document le 19/03.